

**PROJET DE LOTISSEMENT
SUR LA PROPRIÉTÉ DE
bleuEAUrigine À DESBIENS**

Lot(s):
5 270 812, 5 270 992, 5 271 006,
5 271 007 et 6 015 698

Cadastre du Québec
Municipalité: Ville de Desbiens
Circonscription foncière: Lac-Saint-Jean-Est

Échelle: 1:1000

Légende

- Phase 1 Phase 2 Phase 3
- Zone NA1: Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
 - Zone NA2: Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
 - Zone RA1sommel: Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue.

DOCUMENT ÉVOLUTIF		
V.	DATE	REMARQUES
1	25/07/2012	Projet de lotissement
2	16/08/2012	Ajout des phases et modification des terrains 19 à 26 et 64 à 74
3	10/09/2012	Modification sur l'ensemble
4	12/11/2013	Modification sur l'ensemble
5	24/05/2014	Modification sur l'ensemble
6	03/02/2015	Ajout de la demande d'amendement de zonage
7	25/02/2015	Modification sur l'ensemble
8	01/06/2017	Ajout de la rénovation cadastrale et modification sur l'ensemble
9	20/06/2017	Modification sur l'ensemble

Ce plan ne doit pas servir à des fins autres auquel il est destiné.

Légende	
Arbre	Lampadaire
Boisé	Bouche d'incendie
Repère identifié	Ligne de distribution d'énergie électrique
Tige ordinaire	Cloture
Poteau électrique	Hauban
Hale	Baguette
Talus	Ligne de lot
	Limite du projet

Directions: SCOPQ, NAD 83, Fuseau 7
Système de mesure: MÉTRIQUE (SI)

Signé à Alma le 25 juillet 2012

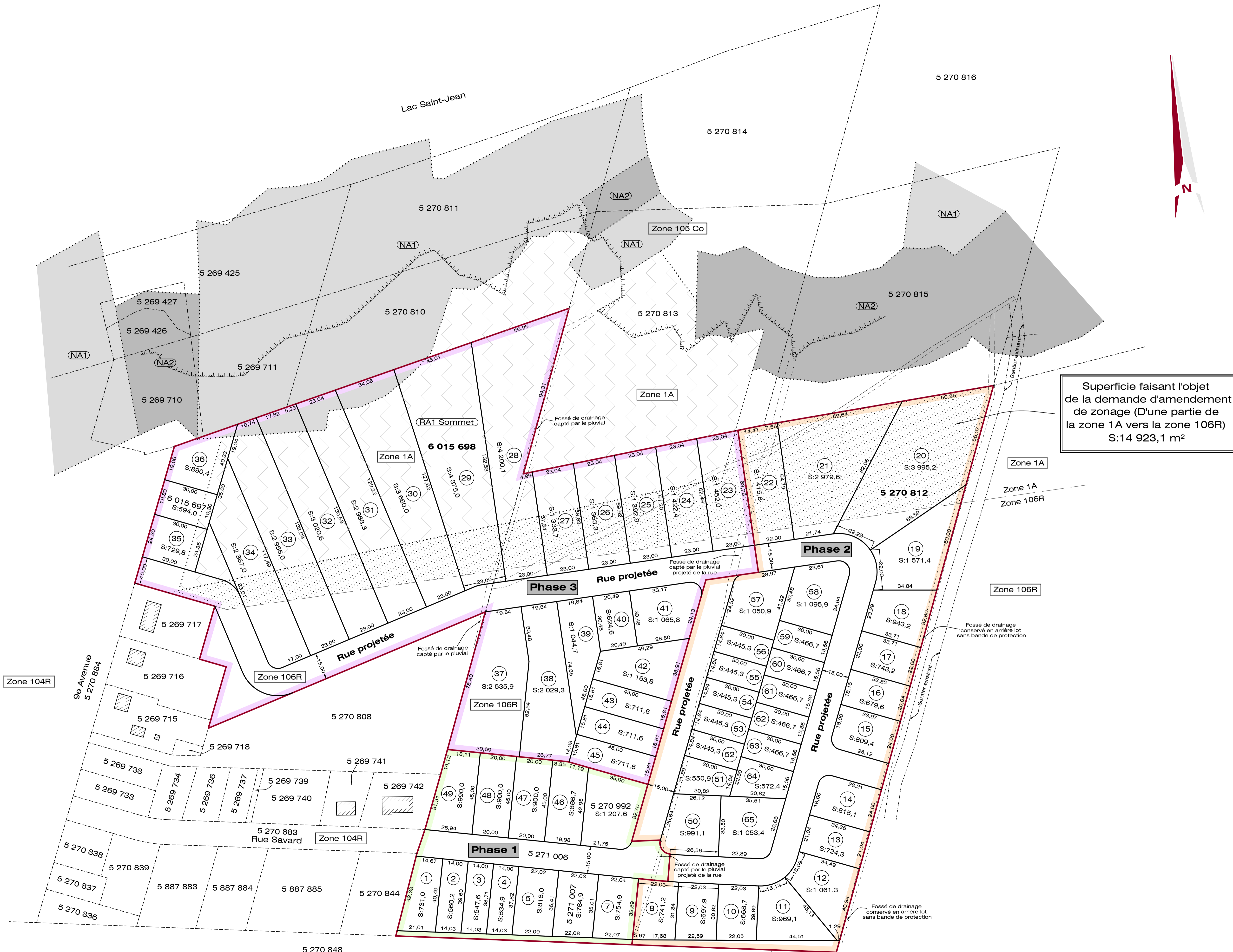
Préparé par: *Frédéric Gilbert*
Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre

Dossier: FG-1748(z)
Minute: 3127
Dessiné par: Dave V. Fichier: FG-1748

Copie conforme de l'original

Émise, le: _____

Par: _____
arpenteur-géomètre



Superficie faisant l'objet de la demande d'amendement de zonage (D'une partie de la zone 1A vers la zone 106R)
S:14 923,1 m²

Phases 1 et 2 = Terrains desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout.
Phase 3 = Terrains desservis par le réseau d'aqueduc.